

a- Programme de développement

b- Calendrier 2009-2010

c- Circuits et règlements

a- Programme de développement

a- Programme de développement

1. Requête de sanction pour les entraînements à l'extérieur du Canada

Veillez noter que chaque groupe s'entraînant à l'extérieur du Canada doit absolument remplir le formulaire ci dessous. Tous les athlètes FIS sont couverts à l'extérieur du Canada avec leur carte FIS. Chaque athlète voyageant à l'extérieur du Canada sans carte FIS doit soumettre une preuve d'assurance couvrant les dépenses afin d'être rapatrié évacué par hélicoptère.

Club/Nom de l'équipe:

Personnes ressources et contact:

Dates du voyage:

Nombre d'athlètes et personnel d'encadrement:

Âge des athlètes participant au voyage:

(Veillez noter que si les athlètes n'ont pas de carte FIS, ils/elles doivent soumettre une preuve d'assurance.)

Destination (Veillez inclure la dénomination légale du centre de ski):

Services de secours en piste :

Qualifications médicales du personnel voyageant et du personnel en piste:

Disponibilité du soutien d'urgence ambulancier:

Lieux des plus proches installations d'urgence (Ville et distance du Centre de ski), incluant les dispositions d'évacuation mise en place pour se rendre à ces installations d'urgence.

Veillez inclure les informations pour rejoindre le personnel local de soutien médical :

Les formulaires doivent être soumis au moins deux semaines avant la date de départ.

Veillez soumettre à Jaimie Diotte – jaimie@skiquebec.qc.ca avec copie à Adèle MacEachern à amaceachern@canski.org.

Jaimie Diotte : jaimie@skiquebec.qc.ca

Fax : 514-252-5282 - Tel : 514-252-3089 # 3715

2. Programme de développement 2009-2010

Circuit	Objectif	Clientèle	Catégorie	Règlements de participation	Calendrier
Introduction Introduction 1	Offrir un circuit d'initiation pour le développement d'habiletés en ski alpin de compétition	Tous les athlètes de ce groupe d'âge membres d'un club.	I (5-6 ans) I1 (7-8 ans)	Possibilité de participer à des festivals sur neige	Régional Inter club
Introduction 2	Offrir un circuit pour le développement d'habiletés en ski alpin de compétition	Tous les athlètes de ce groupe d'âge membres d'un club.	I2 (9-10 ans)	Possibilité de participer à des festivals sur neige	Régional Inter club
Championnat provincial K1 /Jeux du Québec	Procurer des concours interrégionaux pour un rayonnement provincial	Les meilleurs athlètes de chaque région (selon les quotas régionaux).	K1 (11-12 ans)	Se qualifier dans leur région respective et	Régional Provincial
Championnat provincial K2	Procurer des concours interrégionaux pour un rayonnement provincial	Les meilleurs athlètes de chaque région (selon les quotas régionaux).	K2 (13-14 ans)	Se qualifier dans leur région respective et détenir une carte canadienne.	Régional Provincial
Championnats canadiens (K2)	Mesurer le potentiel des programmes de développement face aux autres provinces	Les meilleurs athlètes de la province.	K2 (13-14 ans)	Sélection lors du Championnat provincial K2.	Provincial National International (Whistler)
Championnat junior provincial	Offrir une alternative aux athlètes désirant poursuivre la compétition avec un engagement moins soutenu.	Athlètes (15 ans et+) membres d'un club.	Junior 1 (15-16 ans) Junior 2 (17-18-19 ans) Senior (20 ans et +)	Être détenteur d'une carte canadienne ou détenteur d'une carte FIS possédant plus de 80 points.	Provincial
Super Série / FIS	Permettre aux athlètes de se développer au Qc. dans l'espoir d'accéder à l'ÉQ.	Détenteurs de cartes FIS évoluant au sein d'un club, d'une équipe régionale ou de l'ÉQ	Junior 1 (15-16 ans) Junior 2 (17-18-19 ans) Senior (20 ans et +)	Être détenteur d'une carte FIS. (selon les quotas régionaux).	Provincial
Série nationale / FIS	Permettre aux athlètes québécois de se mesurer aux athlètes des autres provinces.	Détenteurs de cartes FIS évoluant au sein d'un club, d'une équipe régionale ou de l'ÉQ	Junior 1 (15-16 ans) Junior 2 (17-18-19 ans) Senior (20 ans et +)	Être détenteur d'une carte FIS (selon les quotas provinciaux).	National (Est/Ouest)
Championnats canadiens J1 FIS	Permettre une transition entre K2 et Junior. Offrir aux athlètes de 15-16 ans, la possibilité de se mesurer à leurs homologues des autres provinces.	Les meilleurs athlètes de 15-16 ans de la province détenteurs de cartes FIS évoluant au sein d'un club, d'une équipe régionale ou de l'ÉQ	Junior 1 (15-16 ans)	Être détenteur d'une carte FIS (selon les quotas provinciaux).	National

Circuit	Objectif	Clientèle	Catégorie	Règlements de participation	Calendrier
Championnats canadiens SR FIS	Permettre aux athlètes québécois de se mesurer aux meilleurs athlètes canadiens.	Les meilleurs athlètes de la province, détenteurs de cartes FIS et évoluant au sein d'un club, d'une équipe régionale ou de l'É.Q.	* Junior 1 (15-16 ans) <i>Qualifications: Top 5 CC J1.</i> Junior 2 (17-18-19 ans) Senior (20 ans et +)	Être détenteur d'une carte FIS (selon les quotas provinciaux).	National
Nor-Am FIS	Permettre aux meilleurs athlètes québécois de se mesurer avec un calibre plus relevé. Circuit de qualification pour l'ÉQSA.	É.Q. et invités	* Junior 1 (16 ans) Junior 2 (17-18-19 ans) Senior (20 ans et +)	Être détenteur d'une carte FIS (selon les quotas nationaux).	Nord Américain.

b- Calendrier 2009-2010

Calendrier québécois 2009-2010

Les calendriers régionaux doivent respecter les calendriers provinciaux.

SUPER SÉRIE

Décembre	12-13	Val St Côme	Slalom	masculin / féminin
	19-20	Tremblant	Slalom Géant	féminin
	19-20	Blanc	Slalom	masculin
	21-22	Tremblant	Slalom Géant	masculin
	21-22	Mont Gabriel	Slalom	féminin
Janvier	29	Mont Ste-Anne	Super C	masculin
	30	Mont Ste-Anne	Super C	féminin
	31	Mont Ste-Anne	Super G	masculin / féminin
Février	3-4	Mont Ste-Anne	Descente	masculin / féminin
	6-7	Saint-Sauveur	Slalom	masculin / féminin
Avril	1-2	Stoneham	Slalom Géant	masculin
	3-4	Relais	Slalom	masculin
	3-4	Stoneham	Slalom Géant	féminin
	1-2	Relais	Slalom	féminin

COUPE NORAM

Janvier	2-3	Val St-Côme	Slalom	féminin
	5-6	Mont-Ste-Anne	Slalom Géant	féminin

SÉRIE NATIONALE FIS

Janvier	8-9	Mont Ste-Anne	Slalom Géant	féminin/masculin
	10-11	Relais	Slalom	féminin/masculin

CHAMPIONNAT JUNIOR PROVINCIAL

Janvier	16-17	Chantecler	Slalom (zone 1 et 2)	masculin / féminin
	23-24	Edelweiss	Slalom (zone 2 et 3)	masculin / féminin
	30-31	Mont Ste-Marie	Slalom Géant (zone 1 et 2)	masculin / féminin
Février	6-7	Mont-Ste-Anne	Slalom Géant (zone 1 et 3)	masculin / féminin
	27-28	Val St-Côme	Slalom Géant (zone 2 et 3)	masculin / féminin
Mars	13-14	Sutton	Slalom (zone 1 et 3)	masculin / féminin
	26-27-28	Bromont	Finale – 150 meilleurs	masculin / féminin

PROVINCIAL K1-K2

Janvier	16-17	Taschereau-Tremblant	SL & GS	masculin / féminin
Mars	1-5	Critérium K2 Estrie	SL-GS-SG	masculin / féminin
	12-14	Champ. Prov. K1 Outaouais	GS-K-SG	masculin / féminin
	26-28	Classique– K1-K2 Val D'Irène	SL-K-P	masculin / féminin

c- Circuits et règlements

1- Règles communes

Les règlements ACA et SQA (sauf spécifications particulières) sont les règlements de course en vigueur pour les concours organisés sous la responsabilité de Ski Québec alpin (Championnats provinciaux, courses provinciales et courses régionales) sur l'ensemble de son territoire.

Les coureurs et entraîneurs participant à un événement devront respecter les officiels, dirigeants et clients de la station visitée. Ils devront respecter les règlements de la station hôte. Tout manquement à ces règles de conduite pourra être sanctionné par le jury de compétition cependant le comité de discipline pourra lui aussi imposer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du circuit de course.

1. Admissibilité

- 1.1 Tout coureur membre en règle d'un club affilié à Ski Québec alpin est admissible à participer aux rencontres.
- 1.2 Tout coureur doit posséder une carte de compétiteur en règle le jour de l'épreuve.
- 1.3 Aucun surclassement n'est autorisé.
- 1.4 Le contrat (code d'éthique) doit être signé par tous les athlètes qui participeront à des courses hors province.

2. Avis de course et inscription

- 2.1 L'avis de course doit être publié trente **(30) jours** avant la tenue de l'événement et envoyé à Ski Québec alpin, aux personnes, régions et clubs concernés.
- 2.2 Les inscriptions devront parvenir au comité d'organisation par courriel sept (7) jours avant la tenue de la course.
- 2.3 Les inscriptions tardives ou par téléphone seront refusées.
- 2.4 Les formulaires d'inscription devront être faits suivant le formulaire-type de la FIS ou suivant les recommandations du comité organisateur.

3. Quotas

- 3.1 La répartition des quotas par circuit et par région sera effectuée proportionnellement au *membership* remis à jour de la saison précédente et il devra être remis à jour, chaque début de saison (voir tableau en annexe).
- 3.2 Chaque région à la responsabilité de sélectionner ses athlètes selon ses critères. Un maximum de 160 participants par épreuve sera autorisé.

Si une région n'utilise pas entièrement ses quotas, ceux-ci seront redistribués selon le *membership* de chacune des régions présentes. Dix pour-cent (10%) supplémentaire seront attribués pour la région hôte.

4. Frais d'inscription

- 4.1 Voir les tarifs pour chacune des catégories dans la section appropriée.
- 4.2 Une taxe de 3\$ par athlète/par course de **niveau provincial, national et international** sera chargée et déposée dans un compte qui aura pour but de subvenir à tous les besoins futurs en équipement de sécurité.
- 4.3 Les montants d'inscription que vous retrouverez dans les sections suivantes incluront la taxe de 3\$.
- 4.4 Les membres de l'Équipe du Québec seront exemptés de tous les frais d'inscription.

5. Traceurs

- 5.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés.
- 5.2 Les traceurs seront désignés par le jury ou le comité d'organisation lors de la rencontre des entraîneurs.
- 5.3 Le traçage de la première course/manche de la rencontre sera, si possible, proposé à un entraîneur de la région hôte.
- 5.4 Les traceurs doivent respecter les normes indiquées au tableau du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN pour chaque catégorie.

6. Officiels

- 6.1 Les membres du jury doivent être certifiés par le programme national de certification des officiels d'Alpine Canada Alpin et être reconnus par Ski Québec alpin.
- 6.2 Pour tous les événements provinciaux, les membres du jury devront avoir une certification des officiels de niveaux 2 ou supérieure.

7. Réclamations

- 7.1 Toute réclamation doit être accompagnée d'un dépôt de cent dollars (\$100).
- 7.2 Quinze minutes seront accordées après l'affichage officiel des disqualifications pour que toute réclamation (protêt) puisse être soumise au jury de compétition.

8. Dossards

- 8.1 Une amende sera imposée à tout compétiteur qui ne remettra pas son dossard en temps et lieu voulu.

9. Responsabilité des comités organisateurs d'évènements provinciaux

- 9.1 Le bureau de SQA doit veiller à l'envoi des avis de courses.
- 9.2 Il doit superviser la préparation de l'événement et valider les inscriptions avec SQA.
- 9.3 Il doit veiller au bon déroulement de l'épreuve et au respect des règlements en collaboration du jury de compétition.

- 9.4 SQA doit publier les différents classements individuels et par équipe après chaque course.
- 9.5 Il doit faire parvenir les résultats au coordonnateur des communications de SQA au maximum 24 heures après la tenue de la compétition.
- 9.6 Il doit envoyer les résultats par voie électronique.
- 9.7 Il doit s'assurer de la sécurité dans les épreuves de vitesse.
- 9.8 Le comité doit tenir la remise de médailles à l'extérieur ou dans un endroit autorisé aux mineurs.
- 9.9 Il doit fournir 2 billets de remontées aux entraîneurs pour les 5 premiers coureurs. Par la suite, le ratio sera de 1 billet à tous les groupes de 5 coureurs additionnels. (1 à 5 = 2; 6 à 10 = 2; 11 à 15 = 3; etc.)

10. Responsabilité des chefs d'équipes et entraîneurs

- 10.1 Les athlètes et entraîneurs doivent demeurer sur les lieux de la compétition hôte jusqu'à la remise des prix
- 10.2 Un chef d'équipe ou entraîneur, membre du jury ou traceur, doit accomplir les obligations inhérentes à ces fonctions.
- 10.3 Les entraîneurs doivent s'assurer que les athlètes fassent preuve d'un comportement conforme au code d'éthique de SQA (voir code d'éthique Ch. 6).

11. Publicité

- 11.1 Seuls les commanditaires retenus par Ski Québec alpin auront le privilège d'exploiter l'événement.
- 11.2 Après entente préalable avec SQA, le comité organisateur d'une épreuve peut s'associer avec un autre commanditaire si celui-ci n'œuvre pas dans le même champ d'activités que le commanditaire du circuit.

12. Matériel technique

- 12.1 Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2009-2010 (Voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation* et la sous section *documents et références*).
- 12.2 Le port d'un casque protecteur approprié à la discipline est obligatoire lors des épreuves de descente, super géant, slalom géant, slalom et kombi (habileté).
- 12.3 Tous les bâtons de ski devront être équipés de rondelles (paniers) faisant le tour complet du bâton.
- 12.4 Ces règlements s'appliquent aussi aux ouvreurs de pistes.
- 12.5 Tout équipement doit être utilisé de façon appropriée et sécuritaire.

13. Pointage

- 13.1 Les points de circuits seront distribués selon la grille de 500 points.
- 13.2 Tous les coureurs marquent des points : base 500 points pour le vainqueur. Un (1) point à partir de la 59^e place pour tous les coureurs qui terminent l'épreuve.
Pas de point en cas d'abandon ou de disqualification.
- 13.3 Pour déterminer le classement final des différents championnats **toutes les courses** seront prises en considération.
- 13.4 Si plusieurs concurrents sont classés au même rang, ils recevront chacun les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents suivants les ex æquo recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final. (Ex : ex æquo pour la première place ; 1^{ère} = 500 points, 1^{ère} = 500 points, 3^e = 300 points). La position d'un compétiteur correspond au nombre de compétiteurs ayant obtenu un meilleur résultat que lui plus 1.

Grille de 500 points :

Position	Points
1	500
2	400
3	300
4	250
5	225
6	200
7	180
8	160
9	145
10	130
11	120
12	110
13	100
14	90
15	80
16	75
17	70
18	65
19	60
20	55

Position	Points
21	51
22	47
23	44
24	41
25	38
26	36
27	34
28	32
29	31
30	30
31	29
32	28
33	27
34	26
35	25
36	24
37	23
38	22
39	21
40	20

Position	Points
41	19
42	18
43	17
44	16
45	15
46	14
47	13
48	12
49	11
50	10
51	9
52	8
53	7
54	6
55	5
56	4
57	3
58	2
59	1
60 +	1

14. Sanctions

- 14.1 Se référer au code d'éthique du lien internet
- 14.2 En plus des règlements FIS RIS 630.3 et 630.4, les cas suivants peuvent être ajoutés à titre d'exemple :
- Corvée de démantèlement du tracé.
 - Sanction spéciale imposée par le jury selon les circonstances.

- 14.3 Tous les règlements FIS RIS 630.5, 630.6, 630.7, 630.8 et 631 (tous) doivent être respectés en tout temps.
- Toutes les disqualifications doivent être inscrites dans le rapport de l'arbitre.
 - Avant d'imposer une sanction (sauf dans le cas de réprimande verbale), la personne inculpée doit être informée qu'une sanction pèse contre elle et doit avoir la possibilité de se justifier (par écrit si possible). Ceci ne doit cependant pas retarder la décision du jury.
 - Les décisions de sanction prononcées par écrit doivent contenir le fait incriminant, la réglementation concernée et la sanction prononcée.
 - Une décision de sanction est à traiter comme une décision de jury.
 - En cas d'absence de recours dans les délais, la sanction est exécutoire.
- 14.4 Un comité de discipline AD HOC composé d'au moins trois membres sera formé pour évaluer et sanctionner toute personne ayant eu un comportement dérogatoire tel que décrit aux paragraphes 14.1, 14.2 et 14.3.

15. Frais du délégué technique

- 15.1 Le DT a droit à des frais de voyage de \$0,35 du kilomètre ainsi qu'à la prise en charge de son hébergement et de sa nourriture pendant l'accomplissement de sa mission. Ces frais sont assumés par le comité organisateur.

16. Épreuves d'habiletés et épreuves parallèles

** Voir les documents en annexes

17. Soumission pour tenue d'événement

Tout ajout d'événement à caractère provincial doit préalablement être approuvé par SQA. (Horaire, discipline, site, classement, tirage, etc.)

18. Sécurité dans les épreuves de vitesse.

Dans le cadre des épreuves de vitesse, les deux côtés de la piste devront être protégés avec des systèmes de sécurité en conséquence la piste devra être fermée.

Références des concours régionaux I (6 ans et moins), I1 (7-8 ans), I2 (9-10 ans), K1 (11-12 ans), K2 (13-14 ans)

1. PRÉAMBULE

Les circuits régionaux pour les jeunes âgés de quatorze ans (14) ans et moins sont sanctionnés par les associations régionales.

Ce regroupement de catégories permet d'initier les jeunes skieurs des différentes régions québécoises au ski de compétition tout en les familiarisant avec l'environnement du ski.

On doit garder à l'esprit que le ski, pour ces jeunes est un jeu et qu'ils doivent bénéficier de la pratique ce sport.

Les éléments de référence ci-dessous sont un cadre. Chaque région peut avoir ses propres règlements pour les concours régionaux.

2. OBJECTIFS

Initier le plus grand nombre d'athlètes au ski de compétition dans un cadre de qualité leur permettant de progresser tout en ayant du plaisir. Ces circuits visent aussi à diffuser la culture sportive.

Étoiles Des Neiges	âges ciblés	objectif à atteindre
Niveau 1	5, 6, 7 ans	Intro (1ière et 2ième année), réussir tous les critères du niveau 1
Niveau 2	6, 7, 8 ans	Intro 1 (1ière année), réussir tous les critères du niveau 2
Niveau 3	8, 9 ans	Intro 1 (2ième année), réussir tous les critères du niveau 3
Niveau 4	8, 9, 10 ans	Intro 2 (2ième année), réussir tous les critères du niveau 4
Niveau 5	9, 10, 11 ans	Intro 2 (2ième année), réussir tous les critères du niveau 5
Niveau 6	11, 12 ans	K1 (1ière année), réussir tous les critères du niveau 6
Niveau 7	11, 12 ans	K1 (2ième année), réussir tous les critères du niveau 7

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

3,1 Introduction – 2003

Avoir au plus six (6) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3,2 Introduction 1 (I1) – 2001-2002

Avoir huit (8) ou sept (7) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3,3 Introduction 2 (I2) – 1999-2000

Avoir neuf (9) ou dix (10) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3,4 Enfants 1 (K1) – 1997-1998

Avoir onze (11) ou douze (12) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

3,5 Enfants 2 (K2) – 1995-1996

Avoir treize (13) ou quatorze (14) ans au 31 décembre de la saison où la course est disputée.

4. ÉPREUVES

- 4,1 Ces circuits doivent respecter la philosophie du programme « MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN ». Pour plus d'information veuillez consulter notre plan pluriannuel à www.skiquebec.qc.ca/modele.asp

5. QUOTAS

- 5,1 Les quotas sont déterminés par les régions respectives.

6. CLASSEMENT

- 6,1 Des points individuels de même que des points d'équipe seront attribués aux coureurs pour chacune des épreuves.
- 6,2 Les points individuels seront attribués par catégorie d'âge selon le tableau d'attribution des points de circuits dans les règles communes.

7. TIRAGE AU SORT

- 7.1 Il y aura tirage au sort pour chaque catégorie d'âge respective et l'ordre du tirage gouvernera l'ordre de départ des concurrents.
- 7.2 L'ordre chronologique des départs sera le suivant : les " 6 ans et moins " suivis des "7-8 ans" qui feront tous deux leurs deux (2) courses l'une à la suite de l'autre, puis viendront les "9-10 ans" et "11-12 ans".
- 7.3 La série des filles précédera celle des garçons.

8. MATÉRIEL TECHNIQUE

- 8.1 Règles communes suivant les normes et recommandations d'ACA et SQA.
- 8.2 Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories Introduction (Intro, Intro 1 et Intro 2). Seul l'habit de neige complet est admis.
- 8.3 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre maximum.
- 8.4 Pour la catégorie K1, les mini piquets doivent être utilisés en SL

9. DISQUALIFICATION OU ABANDON

- 9,1 Chaque coureur pourra participer aux deux (2) manches d'une épreuve, même s'il est disqualifié à la première manche.

Règlement des festivals Introduction

1. PRÉAMBULE

Ces rencontres permettent le développement des habiletés fondamentales du ski alpin, dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elles favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les jeunes, les entraîneurs que les parents. Elles doivent favoriser la participation d'un plus grand nombre d'athlètes possible.

2. OBJECTIFS

Permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à ces rencontres.

Développer les habiletés de base en accord avec la philosophie du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN.

Pour plus d'information veuillez consulter notre plan pluriannuel à : www.skiquebec.qc.ca/modele.asp

3. EPREUVES

3,1 La rencontre doit comprendre un slalom géant ou une épreuve d'habiletés et un slalom parallèle.

3,2 Tout projet de festival doit préalablement être déposé et accepté par SQA.

4. ADMISSIBILITÉ

Tout athlète de niveau Intro, intro 1 et Intro 2 membre d'un club SQA.

5. QUOTAS

En lien avec l'objectif du festival, aucun quota ne doit être imposé sauf si la capacité de la montagne est atteinte. Cette capacité est fixée par le centre du ski et le comité de course. Si le nombre maximum de participants est atteint et que toutes les régions ne sont pas représentées, les quotas seront répartis par région pour les catégories Intro, proportionnellement au *membership de ces catégories* remis à jour en début de saison. A ce moment, si une région n'utilise pas entièrement son quota, celui-ci sera redistribué selon le membership de chacune des régions présentes dont dix pour-cent (10%) pour la région hôte.

6 TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.

7 CLASSEMENT

7.1 Un certificat de participation sera remis à tous les participants.

7.2 La compilation des résultats doit se faire individuellement et par équipe.

7.3 Les résultats individuels et par équipe doivent être affichés.

8 MATÉRIEL TECHNIQUE

8,1 Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories Introduction. Seul l'habit de neige complet est admis.

8,2 L'équipement utilisé doit répondre aux normes de SQA.

Veillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2009-2010 (Voir la page technique sur le site : <http://www.skiquebec.qc.ca/page-tech.asp>)

9 FRAIS D'INSCRIPTION

9,1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder \$30 par jour de course incluant le billet de remontées.

1. PRÉAMBULE

Ces rencontres permettent le développement des habiletés fondamentales du ski alpin, dans un cadre stimulant le dépassement individuel. Elles favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les jeunes, les entraîneurs que les parents.

2. OBJECTIFS

- 2.1 Permettre au plus grand nombre de jeunes de participer à cette rencontre.
- 2.2 Évaluer les habiletés de base en accord avec la philosophie du MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE SKI QUÉBEC ALPIN.
Pour plus d'information veuillez consulter notre plan pluriannuel à :
www.skiquebec.qc.ca/modele.asp et l'outil de développement Étoile des Neiges.
- 2.3 Formation des parents et des entraîneurs.

3. ACTIVITES

Il y a une journée d'entraînement et la deuxième journée il y a deux descentes de Kombi.

4. ADMISSIBILITÉ

- 4.1 Tout athlète sélectionné de niveau Intro 2 doit être membre d'un club SQA.
- 4.2 Avoir effectué les tests physiques fournis par SQA dans sa région.

5. QUOTAS

- 5,1 Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe. (Limité à 150 participants)
- 5,2 Quota de base : deux (2) athlètes par région et par sexe.

6 TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort doit avoir lieu la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu à l'endroit désigné par le club hôte, tel qu'indiqué sur l'avis de course.

7 CLASSEMENT

- 7.1 La compilation des résultats doit se faire individuellement et par région.
 - 7.1.1 La compilation sera faite avec les trois meilleurs gars et les trois meilleures filles de chaque région et pour chaque épreuve.
- 7.2 Les résultats individuels et par région doivent être affichés.
- 7.3 Aucun titre individuel ne sera attribué et en conséquence aucune médaille ne sera attribuée.

8 MATÉRIEL TECHNIQUE

8,1 Le port de la combinaison de vitesse est interdit pour les catégories Introduction. Seul l'habit de neige complet est admis.

8,2 L'équipement utilisé doit répondre aux normes de SQA.

Veillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2009-2010 (Voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation* et la sous section *documents et références*).

9 FRAIS D'INSCRIPTION

9,1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder \$30 par jour incluant le billet de remontées.

Règlement du Championnat provincial Enfants 1 (K1) (11-12ans) Et autres compétitions provinciales Enfants 1(K1) (11-12 ans)

1. PRÉAMBULE

Les compétitions provinciales Enfants 1 (K1) offrent aux jeunes skieurs la possibilité de s'initier au monde du ski de compétition à l'échelle provinciale. Ces rencontres favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs. Les parents et responsables régionaux ressentent un grand intérêt pour ces finales. Chaque deux ans ces finales sont tenues lors des Jeux du Québec et les règlements des Jeux s'appliquent.

2. OBJECTIFS

Exposer les skieurs de la catégorie Enfants 1 (K1) à des compétitions regroupant des jeunes de même catégories, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces jeunes skieurs.

3. ÉPREUVES

3,1 **Enfant 1**

- Épreuves Kombi (1 course) Note : 1 manche = 1 course
- Slalom géant (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
- Super G (1 course) Note : 1 manche = 1 course
- Slalom (1 course) Note : 1 manche = 1 course

3,2 Les Championnats provinciaux K1 doivent se tenir sur 3 jours.

3,3 Pour le dénivelé et le nombre de portes, veuillez suivre les directives de la catégorie K1 dans le tableau de traçage du manuel MAIN 2 en annexe.

4. ADMISSIBILITÉ

4,1 Tout athlète âgé de 11 et 12 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé, résidant sur le territoire de SQA et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA et posséder une carte provinciale.

5. QUOTAS

5,1 Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe. (Limité à 150 participants)

5,2 Quota de base : deux (2) athlètes par région et par sexe.

6. TIRAGE AU SORT

6,1 Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.

6,2 Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.

6,3 L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce tirage, 6 blocs seront formés :

Course 1 = ABCDEF

Course 2 = DEFABC
Course 3 = EFABCD
Course 4 = BCDEFA
Course 5 = CDEFAB
Course 6 = FABCDE

- 6,4 Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

7. MATERIEL TECHNIQUE

- 7,1 L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.

Veillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2009-2010 (Voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation* et la sous section *documents et références*).

Pour la compétition de slalom on utilisera des mini piquets « Stubbies ».
(Tube souple de 50 cm plus le pied)

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8,1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places d'honneur garçons et filles, pour chaque épreuve. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4^e à 10^e) positions seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".
- 8,2 Classement général individuel : un trophée sera remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé sur 4 résultats : la descente de Super géant, la descente de Slalom géant, le meilleur résultat de Slalom et le meilleur résultat du Kombi. Les athlètes terminant de la deuxième à la dixième (2^e à 10^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et recevront un " souvenir ".
- 8,3 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles et ce pour chaque région. (voir 8.2)
- 8,4 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour les Championnats provinciaux.

9. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 9,2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et niveau II officiels.

10. FRAIS D'INSCRIPTION

- 10,1 Les frais d'inscription ne doivent pas excéder \$114 incluant le billet de remontée pour l'ensemble du Championnat provincial K1.
(Ex : \$105 + 3 jours de course à \$3 = \$114).

- 10,2 Pour toute autre compétition provinciale de niveau K1, les frais d'inscription ne doivent pas excéder \$33 par jour de course incluant le billet de remontée et la taxe de sécurité.

11. Sélection Whisler Cup et CANAM.

- 11.1 La meilleure fille et le meilleur garçon au classement général individuel seront sélectionnés pour la Whistler Cup et feront partie de l'Équipe Canada.
- 11.2 Les filles et garçons qui auront obtenus le meilleur classement au cumulatif lors de la finale K1 seront admissibles pour la CANAM. Le tout limité par les quotas établis par USSA et SQA. En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.
- 11.2.1 Deux quotas filles et garçons seront attribués aux petites régions selon le cumulatif.
- 11.2.2 Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation le prochain athlète sur la liste doit être considéré.

Règlement des Jeux du Québec Enfants 1 (K1) (11-12ans)

Les Jeux du Québec

(S'applique seulement l'année des Jeux du Québec)

1. PRÉAMBULE

Les compétitions provinciales Enfants 1 (K1) offrent aux jeunes skieurs la possibilité de s'initier au monde du ski de compétition à l'échelle provinciale. Ces rencontres favorisent les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs. Les parents et responsables régionaux ressentent un grand intérêt pour ces finales. Chaque deux ans ces finales sont tenues lors des Jeux du Québec et les règlements des Jeux s'appliquent.

2. OBJECTIFS

Exposer les skieurs de la catégorie Enfants 1 (K1) à des compétitions regroupant des jeunes de même catégorie, mais de régions différentes. Développer un esprit compétitif qui incitera les responsables régionaux à mettre en place des programmes de développement aptes à assurer une base technique solide à ces jeunes skieurs.

3. ÉPREUVES

- 3,1 **Enfant 1**
- Épreuves Kombi (1 course) Note : 1 manche = 1 course
 - Slalom géant (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
 - Super G (1 course) Note : 1 manche = 1 course
 - Slalom (1 course) Note : 1 manche = 1 course
- 3,2 Les Championnats provinciaux K1 doivent se tenir sur 3 jours.
- 3,3 Les dénivelés et nombres de portes doivent répondre aux normes de la FIS pour cette catégorie d'âge.
- 3,4 Voir en annexe les règlements pour l'épreuve de Kombi.

4. ADMISSIBILITÉ

- 4,1 Tout athlète âgé de 11 et 12 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé, demeurant dans le territoire de SQA et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA et détenir une carte provinciale.

5. QUOTAS

- 5,1 Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe.
- 5,2 Quota de base : deux (2) athlètes par région et par sexe.

6. TIRAGE AU SORT

- 6,1 Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 6,2 Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 6,3 L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce tirage, 5 blocs seront formés :
- Course 1 = ABCDE
 - Course 2 = CDEAB
 - Course 3 = EABCD
 - Course 4 = BCDEA
 - Course 5 = DEABC
- 6,4 Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

7. MATERIEL TECHNIQUE

- 7,1 L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
- Veillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2009-2010 (Voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation* et la sous section *documents et références*).
- 7,2 Pour la compétition de slalom on utilisera des mini piquets « Stubbies ». (Tube souple de 50 cm plus le pied)

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8,1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places d'honneur garçons et filles, pour chaque épreuve. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4e à 10e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".
- 8,2 Classement général individuel : un trophée sera remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé sur toutes les épreuves en points selon la grille 500. Les athlètes terminant de la deuxième à la dixième (2e à 10e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".
- 8,3 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles et ce pour chaque région. (voir 8.2)
- 8,4 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour les Championnats provinciaux.

9. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 9.1 Pour une compétition parallèle. (Voir annexe)
- 9.2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et niveau II officiels.

10. FRAIS D'INSCRIPTION

- 10.1 Selon les règles des Jeux du Québec
- 10.2 Pour les autres compétitions voir article 10.2 des règles des compétitions provinciales K1, page 4022.

11. Sélection Whisler Cup et CANAM.

- 11.1 La meilleure fille et le meilleur garçon au classement général individuel seront sélectionnés pour la Whistler Cup et feront partie de l'Équipe Canada.
- 11.2 Les filles et garçons qui auront obtenus le meilleur classement au cumulatif lors des Jeux du Québec seront admissibles pour la CANAM. Le tout limité par les quotas établis par USSA et SQA. En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.
 - 11.2.1 Deux quotas filles et garçons seront attribués aux petites régions selon le cumulatif.
 - 11.2.2 Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation le prochain athlète sur la liste doit être considéré.

Règlement de la Classique de Val D'Irène (K1) (11-12ans)/ K2 (13-14 ans)

1. PRÉAMBULE

La Classique de Val D'Irène qui regroupe les catégories K1 et K2 offrent aux jeunes skieurs la possibilité de se comparer à l'échelle provinciale à la fin de la saison. Ce regroupement favorise les échanges et développent l'esprit sportif tant chez les compétiteurs que chez les entraîneurs. Les parents et responsables régionaux ressentent un grand intérêt pour cet événement depuis maintenant 16 ans.

2. OBJECTIFS

L'objectif est d'exposer les skieurs de la catégorie K1 et K2 à des compétitions regroupant des jeunes de partout au Québec, faisant partie des équipes élités mais aussi de programmes réguliers. Tout le monde est invité, il n'y a pas de sélection. Le but de cet événement est de comparer ces deux catégories en fin de saison, évaluer les progrès et nous donner une bonne idée de ce qui s'en vient pour la prochaine saison. C'est aussi la chance de participer à un événement provincial pour ceux qui n'ont pas fait la finale de leur catégorie. Nous voulons aussi inciter les responsables régionaux avec ces observations à mettre en place des programmes de développement qui répondent bien aux besoins de ces deux catégories afin d'assurer une bonne base technique pour ces jeunes skieurs.

3. ÉPREUVES

3,1 K1 et K2

- Jour 1 : 2 descentes de slalom géant (2 manches = 1 course)
- Jour 2 : 2 descentes de Kombi (1 manche = 1 course)
- Jour 3 : 1 parallèle (voir règlement parallèle en annexe)

3,2 La Classique de Val D'Irène K1 et K2 doit se tenir sur 3 jours.

3,3 Les dénivelés et nombres de portes doivent répondre aux normes de la FIS pour cette catégorie d'âge.

3,4 Voir en annexe les règlements pour l'épreuve de Kombi.

4. ADMISSIBILITÉ

4,1 Tout athlète âgé entre 11 et 14 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé, demeurant dans le territoire de SQA et sélectionné par son organisme régional. Les K1 doivent être membre en règle de SQA et détenir une carte provinciale. Les K2 devront être membre en règle de SQA et détenir une carte canadienne.

4.2 Précision : Les K1 ne peuvent pas prendre une carte canadienne. La portion des K1 ne comptera donc pas en points canadiens lors de cette course.

5. QUOTAS

5,1 Il y aura un maximum de 150 participants

6. TIRAGE AU SORT

- 6,1 Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.
- 6,2 Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.
- 6,3 L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe.
- 6,4 Un seul représentant par région aura droit de vote lors du tirage et des réunions des entraîneurs.

7. MATERIEL TECHNIQUE

- 7,1 L'équipement utilisé doit répondre aux normes SQA.
Veuillez consulter le mémo : spécifications de l'équipement pour la saison 2009-2010 (Voir : <http://www.skiquebec.qc.ca> dans l'onglet *formation* et la sous section *documents et références*).

8. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

- 8,1 Classement par épreuve : la remise des prix comprendra la présentation de médailles aux trois (3) places d'honneur garçons et filles, pour chaque épreuve. Les athlètes terminant de la quatrième à la dixième (4e à 10e) positions seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".
- 8,2 Classement général individuel : un trophée sera remis au meilleur et à la meilleure du classement général calculé sur toutes les épreuves en points selon la grille 500. Les athlètes terminant de la deuxième à la dixième (2e à 10e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".
- 8,3 Classement par région : un trophée pour le meilleur classement général du championnat sera remis à la région gagnante. Le classement est calculé en additionnant les trois (3) meilleurs résultats cumulés des garçons et les trois (3) meilleurs résultats cumulés des filles et ce pour chaque région.

9. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 9,1 Pour une compétition parallèle. (Voir annexe)
- 9,2 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et niveau II officiels.

Règlement du Championnat provincial Enfants 2 (K2) (13-14ans) Références des compétitions provinciales Enfants 2 (K2) (13-14ans)

Critérium 13-14 ans Finale 13-14 ans provinciale

1. PRÉAMBULE

Les finales provinciales procurent aux jeunes sélectionnés l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants de l'ensemble des régions.

Pour plusieurs, la participation à cette finale provinciale est le couronnement de la saison et la possibilité d'être sélectionnés pour les championnats canadiens.

2. OBJECTIFS

Le critérium de la finale provinciale juvénile permettra d'identifier les meilleurs coureurs 13-14 ans du Québec et de faire la sélection de l'Équipe du Québec juvénile pour le championnat canadien 13-14 ans.

3 ÉPREUVES

- Jour 1 : 1 descente SG (F+M) le matin et une descente Slalom (F+M) en après-midi
- Jour 2 : 1 descente GS (F+M) le matin et une descente GS (F+M) en après-midi
- Jour 3 : 1 descente GS (F+M) le matin et une descente GS (F+M) en après-midi
- Jour 4 : 1 descente SL (F+M) le matin et une descente SL (F+M) en après-midi
- Jour 5 : 1 descente SL (F+M) le matin et une descente SL (F+M) en après-midi

- 3,1 Les dénivelés et le nombre de portes devront respecter le MAIN 2 en annexe.
- 3,2 La durée des Championnats sera de 5 jours.
- 3.3 L'ordre des disciplines n'est donné qu'à titre indicatif.

4. ADMISSIBILITÉ

- 4,1 Tout athlète âgé de 13 et 14 ans au 31 décembre de la saison où le Championnat est disputé, demeurant dans le territoire de SQA et sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA et détenir une carte canadienne.

5 QUOTAS

- 5.1 La proportion des quotas est basée sur le nombre de skieurs inscrits dans la base de données de SQA de l'année précédente. Voir les quotas de participation dans le tableau en annexe.
- 5.2 Quota de base : deux (2) athlètes par région et par sexe.

6. CONSTITUTION D'UNE LISTE DE TIRAGE AU SORT POUR LES « GROUPES DE DÉPART »

6.1 Ordre de départ pour la première manche

Afin d'assurer une représentativité régionale dans les différents " groupes de départ ", on verra à constituer une liste de tirage où chaque région aura, si le nombre le permet, des représentants dans tous les " groupes de tirage " et, au minimum, une place dans le premier et le deuxième " groupe de tirage ".

Les entraîneurs régionaux ont la responsabilité de préparer, selon les critères qu'ils jugent importants (résultats aux sélections régionales, points canadiens, etc.), une liste de leurs coureurs qui permet de les assigner aux places réservées à la région dans chaque " groupe de tirage ".

- Liste de tirage au sort:

REGIONS	GROUPES DE TIRAGE DE FILLES						GROUPES DE TIRAGE DE GARÇONS						
	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	T	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	T
Est du QC	1	1	1	1	0	4	1	1	1	1	1	1	6
Saglac	1	0	1	1	0	3	1	1	0	0	1	1	4
Skibec	2	3	3	2	2	12	2	2	4	3	1	2	14
Mauricie	1	1	1	0	0	3	1	1	0	0	0	1	3
Estrie	2	3	3	3	2	13	2	2	4	4	3	1	16
Laurentides	4	5	5	4	5	21	4	4	5	6	5	3	29
Outaouais	2	1	1	2	1	8	2	2	1	1	2	1	9
Abitibi	1	1	0	1	1	3	1	1	0	0	1	1	4
Côte Nord	1	0	0	1	1	3	1	1	0	0	1	1	4
	15	15	15	15	12	72	15	15	15	15	15	12	87

Procédure de tirage (exemple pour les filles)

- 1) Les entraîneurs régionaux déterminent quelles sont les coureuses qui seront du 1^{er} groupe de tirage.
- 2) On fait un tirage au hasard de ces coureuses pour déterminer un ordre de départ pour les coureuses de ce groupe.
- 3) On fait de même pour les groupes 2, 3, 4 et 5.
- 4) L'ordre de départ des **cinq (5)** groupes mis en continuité constitue une liste de toutes les coureuses qui prennent part à une course.
- 5) Cette liste constitue l'ordre de départ de la première manche pour les différentes disciplines.

6.2 Ordre de départ de la deuxième manche.

L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places. Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche prendront le départ en position inversée. Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

7. CLASSEMENT INDIVIDUEL

7.1 Classement par épreuve

- 7.1.1 Des points individuels seront attribués à tous les coureurs ayant terminé leur course. Le pointage est basé sur une échelle de 500 points
- 7.1.2 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4^e et 5^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".

7.2 Classement cumulatif du Championnat

- 7.2.1 Les points de circuits seront distribués selon la grille de 500 points.
- 7.2.2 Tous les coureurs marquent des points : base 500 points pour le vainqueur. Un (1) point à partir de la 59^e place. Pas de point en cas d'abandon ou de disqualification.
- 7.2.3 Pour déterminer le classement général, 5 résultats seront considérés : le résultat de super combiné, les deux résultats de GS et les deux résultats de SI.
- 7.2.4 Si plusieurs concurrents sont classés au même rang, ils recevront chacun les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents ex æquo suivants recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final.
(Ex : ex æquo pour la première place ; 1^{ère} = 500 points, 1^{ère} = 500 points, 3^e = 300 points.)
- 7.2.5 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4^e et 5^e) position seront identifiées lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".
- 7.2.6 Un trophée sera remis au champion et à la championne du cumulatif. De plus, les athlètes terminant en deuxième et troisième (2^e et 3^e) positions seront identifiés lors de la remise des trophées et recevront un " souvenir ".
- 7.2.7 Les médailles et les trophées seront fournis par SQA pour les Championnats provinciaux.

8. MATÉRIEL TECHNIQUE

- 8.1 Consultez les règlements FIS et ACA.
- 8.2 Les piquets utilisés lors des compétitions doivent être de 27 mm de diamètre.

9. Frais d'inscription

- 9.1 Les frais d'inscription ne devront pas excéder 203 \$ par athlète pour l'ensemble des championnats provinciaux incluant les billets de remontée et toutes les taxes.

(Ex : 180\$ + 6 course à 3\$ + 5\$ = 203\$)

10. Traceurs

- 10.1 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC, niveau II officiel et la licence des entraîneurs à jour.

11. Sélections

11.1 Admissibilité aux Championnats K2 canadiens :

Les filles et garçons qui auront obtenu le meilleur classement au cumulatif lors de la finale K2 provinciale seront admissibles pour les Championnats K2 canadiens, le tout limité par les quotas établis par Alpine Canada Alpin. En cas d'égalité, le total des points de course sera utilisé.

- 11.1.1 Trois (3) quotas (filles et garçons) minimum seront attribués aux petites régions selon le classement cumulatif. Advenant le cas où un athlète refuserait l'invitation, la place sera octroyée au prochain sur la liste indépendamment de sa région d'origine.
- 11.1.2 Les confirmations des athlètes de leur participation aux Championnats canadiens devront être acheminées au plus tard 48 heures après la publication des résultats.
- 11.1.3 Advenant le cas où un athlète décline l'offre de participation le prochain athlète sur la liste doit être considéré.

11.2 Admissibilité à la Whistler Cup pour les K2

11.2.1 Équipe Canada (whistler cup)

- 11.2.2.1 Les gagnants de chaque épreuve (Femme et homme) du Championnat Canadien K2 seront sélectionnés automatiquement pour l'Équipe Canada lors de la Whistler Cup

11.2.2 Pour les sélections, veuillez vous référer à la page 4038.

Règlements de la Taschereau Enfants 2 (K2) – 13-14 ans

1 PREAMBULE

Cette course traditionnelle tenue à Mont Tremblant veut regrouper les meilleurs athlètes K2 de l'est du Canada et des États-Unis dans une classique de début de saison.

2 OBJECTIFS

Encourager la compétition interrégionale.

3 EPREUVES

Cet événement comprend 1 slalom et 1 slalom géant.

4 ADMISSIBILITÉ

4.1 Tout athlète doit être âgé de 13 et 14 ans au 31 décembre de la saison où la compétition est disputée tout en demeurant dans le territoire de SQA et en étant sélectionné par son organisme régional. L'athlète doit être membre en règle de SQA et détenir une carte canadienne.

5 QUOTAS

	Tachereau (K2)					
	13-14 ans					
	Place disponible QC:					120
	membership 08/09			Quotas 09/10		
	H	F	%	base	gagnées	total
Abitibi	3	4	1%	2	1	3
Est du Québec	9	13	4%	2	4	6
Skibec	40	55	17%	2	17	19
Laurentides	115	105	39%	2	40	42
Mauricie	11	4	3%	2	3	5
Saglac	16	10	5%	2	5	7
Etrie	66	38	19%	2	19	21
Outaouais	33	25	10%	2	11	13
Côte-Nord	9	3	2%	2	2	4
Total QC	302	257	100%	18	102	120
	Répartition selon membership 08/09				H	54%
					F	46%
Ontario	5	5				10
USA	5	5				10
NB	0	0				0
Autres	0	0				0
Total ext.	10	10				20
Total						140

6 CRITÈRES DE SELECTION ET CONSTITUTION D'UNE LISTE DE TIRAGE AU SORT POUR « LES GROUPES DE DÉPART »

- Tout coureur âgé de 13-14 ans :
 - Âge au 31 décembre de la saison concernée ;
 - Inscrit à Alpine Canada Alpin et à Ski Québec alpin

Afin d'assurer une représentativité régionale dans les différents " groupes de départ ", on verra à constituer une liste de tirage où chaque région aura, si le nombre le permet, des représentants dans tous les " groupes de tirage " et, au minimum, une place dans le premier et le deuxième " groupe de tirage " .

Les entraîneurs régionaux ont la responsabilité de préparer, selon les critères qu'ils jugent importants (résultats aux sélections régionales, points canadiens, etc.) une liste de leurs coureurs qui permet de les assigner aux places réservées à la région dans chaque " groupe de tirage " .

- Liste de tirage au sort:

REGIONS	GROUPES DE TIRAGE DE FILLES						GROUPES DE TIRAGE DE GARÇONS							
	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	T	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	T
Est du QC	0	0	1	1	1	3	0	0	1	1	1	1	1	5
Saglac	0	0	1	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Skibec	2	2	1	1	2	8	2	2	2	2	1	1	0	11
Mauricie	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	1	1	0	3
Estrie	2	2	2	2	1	9	2	2	2	2	2	1	1	12
Laurentides	4	4	3	3	3	17	3	3	3	3	3	4	1	21
Outaouais	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	1	1	7
Abitibi	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	1	1	1	3
Côte Nord	0	0	0	1	2	3	0	0	0	0	1	1	1	3
USA	2	1	0	1	0	4	2	2	1	1	0	0	0	6
Ontario	3	4	5	2	2	16	3	4	4	3	3	2	0	19
Autres	1	1	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	3
	15	15	15	15	15	75	15	15	15	15	15	15	6	96

Procédure de tirage (exemple pour les filles)

- 1) Les entraîneurs régionaux déterminent quelles sont les coureuses qui seront du 1^{er} groupe de tirage.
- 2) On fait un tirage au hasard de ces coureuses pour déterminer un ordre de départ pour les coureuses de ce groupe.
- 3) On fait de même pour les groupes 2, 3, 4 et 5.
- 4) L'ordre de départ des cinq (5) groupes mis en continuité constitue une liste de toutes les coureuses qui prennent part à une course.
- 5) Cette liste constitue l'ordre de départ de la première manche pour les différentes disciplines.

7. CLASSEMENT INDIVIDUEL

7.1 Classement par épreuve

- 7.1.1 Des points individuels seront attribués à tous les coureurs ayant terminé leur course. Le pointage est basé sur une échelle de 500 points
- 7.1.2 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4^e et 5^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".

7.2 Classement cumulatif

- 7.2.1 Les points de circuit seront distribués selon la grille de 500 points.
- 7.2.2 Tous les coureurs marquent des points : base 500 points pour le vainqueur. Un (1) point à partir de la 59^e place. Pas de point en cas d'abandon ou de disqualification.
- 7.2.3 Pour déterminer le classement final, toutes les courses seront prises en considération.
- 7.2.4 Si plusieurs concurrents sont classés au même rang, ils recevront chacun les points et les prix correspondant à ce rang. Les concurrents ex æquo suivants recevront les points correspondant à leur rang dans le classement final.
(Ex : ex æquo pour la première place ; 1^{ère} = 500 points, 1^{ère} = 500 points, 3^e = 300 points.)
- 7.2.5 Des médailles seront remises aux trois premières positions chez les filles et les garçons. De plus, les athlètes terminant en quatrième et cinquième (4^e et 5^e) position seront identifiés lors de la remise des médailles et se verront attribuer un " souvenir ".
- 7.2.6 Un trophée sera remis au champion et à la championne du cumulatif. De plus, les athlètes terminant en deuxième et troisième (2^e et 3^e) positions seront identifiés lors de la remise des trophées et se verront attribuer un " souvenir ".

8. MATERIEL TECHNIQUE

Consultez le règlement de Ski Québec alpin : article 12 des règles communes aux courses et championnats provinciaux.

9. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription seront :
30\$ + 3\$ de taxe de sécurité par course incluant le billet de remontées

10. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et niveau II officiels.

Championnats canadiens K2

Les points suivants font la récapitulation des règlements des Championnats canadiens K2. Les règlements de la FIS et ACA (sauf pour certains aspects spécifiques) seront appliqués aux Championnats canadiens K2.

1. PRÉAMBULE

Les Championnats canadiens K2 procurent à ses participants l'occasion de se mesurer aux meilleurs représentants des provinces de ce groupe d'âge. La mesure du succès de ce championnat sera faite par le biais de la qualité de l'organisation de l'événement et par l'effort investi par les organisateurs à mettre sur pied un environnement adapté aux besoins des athlètes et capable de créer pour eux un séjour mémorable.

2. OBJECTIFS

Nommer les champions et championnes canadiens K2 dans les quatre disciplines: Super G, slalom, slalom géant et habileté par sexe.

Nommer le champion et la championne du cumulatif.

Nommer la province championne du Trophée provincial.

3. ADMISSIBILITÉ

3.1 Tout athlète doit être âgé de 13 ou 14 au 31 décembre (année de naissance: 1995 et 1996) de la saison où les championnats sont disputés, tout en demeurant dans le territoire d'Alpine Canada Alpin et en étant sélectionné par son organisation provinciale. Tous les participants doivent également être des membres actifs d'Alpine Canada Alpin et détenir une carte en règle de compétiteur national (carte canadienne).

3.2 Le contrat (code d'éthique) doit être signé avant le départ du voyage.

4. DISCIPLINES

4.1 Super G: 2 courses (même parcours pour les hommes et les femmes)

4.1.1 Dénivelé: 250 à 350 mètres

4.1.2 Portes (nombre de changements de direction): 12% du dénivelé.
Minimum 25

4.2 Slalom: 1 course en deux manches

4.2.1 Dénivelé maximum: 160 mètres

4.2.2 Portes: 38 à 50

4.3 Slalom géant: 1 course en deux manches

4.3.1 Dénivelé maximum: 250 mètres

4.3.2 Portes (nombre de changements de direction): 13% à 15% du dénivelé

5. QUOTAS

- 5.1 Le quota provincial est révisé et calculé annuellement selon le pourcentage du nombre d'athlètes âgés de 13 et 14 ans de chaque province, par sexe, en fonction du nombre d'athlète autorisé par ACA.
- 5.2 Le nombre maximum de participants sera de 140 : il n'y en aura pas moins de 60 par sexe.
- 5.3 (Hiver 2009) – Quota du Québec. * Voir le tableau

Province	Total provincial
Colombie-Britannique	à venir
Alberta	
Ontario	
Québec	
Canada District (chaque)	
International	

- 5.4 Quota hôte (Province):
Le quota hôte sera pris à partir des quotas non utilisés et n'excédera pas 5 athlètes.

6. TIRAGE AU SORT

- 6.1 Afin d'assurer une représentation provinciale dans les différents groupes de départ, on verra à créer une liste de tirage au sort. Ce tableau fournira la représentation, si les nombres le permettent, dans chaque groupe de départ et un minimum d'une place par province dans les deux premiers groupes.
- 6.2 Le tableau sera mis à jour par ACA en collaboration avec le Comité organisateur au fur et à mesure que les inscriptions seront entrées et confirmées.
 - *Règlement particulier du Québec* : la distribution des athlètes dans les différents groupes s'effectuera selon les résultats obtenus lors du critérium dans les disciplines. Pour l'épreuve d'habileté, les classements généraux du critérium seront utilisés.
 - *Dans le cas d'un problème dû à des conditions climatiques, le capitaine et les entraîneurs pourront modifier les attributions des groupes de départ.*
- 6.3 Chaque province aura la responsabilité d'identifier un capitaine d'équipe au moins quinze jours avant le début des Championnats. Chaque capitaine d'équipe aura la responsabilité de préparer, selon les critères des provinces respectives, une liste des athlètes et leur assignation aux places réservées dans chaque groupe de tirage.
- 6.4 Procédure de tirage au sort:
 - 6.4.1 Les capitaines d'équipe détermineront leurs coureurs pour chaque groupe de tirage.
 - 6.4.2 Chaque groupe de tirage est alors tiré au sort selon la méthode du double tirage ou par informatique.
 - 6.4.3 Ce tirage représentera l'ordre de départ officiel.

7. CLASSEMENT

- 7.1 Classement individuel :
 - 7.1.1 Des points seront attribués aux 60 premiers coureurs selon le tableau ci-dessous.
 - 7.1.2 Des médailles seront remises aux trois premiers compétiteurs de chaque course.
 - 7.1.3 Des souvenirs seront remis aux dix premiers compétiteurs de chaque course.
 - 7.1.4 Les points de chaque course seront additionnés afin de déterminer les vainqueurs du cumulatif.
 - 7.1.5 Des médailles seront remises à la fin des Championnats aux dix premiers compétiteurs du pointage cumulatif.
 - 7.1.6 Des souvenirs seront remis à la fin des Championnats aux cinq premiers compétiteurs du pointage cumulatif.
- 7.2 Tableau de pointage Championnats juvéniles canadiens (K2):
- 7.3 Coupe provinciale:
 - 7.3.1 Le pointage de chaque athlète sera additionné à ceux de ses coéquipiers et coéquipières afin de déterminer l'équipe provinciale championne.
 - 7.3.2 Alpine Canada Alpin sera responsable d'avoir en main la Coupe Provinciale lors de l'événement. Le gagnant conservera la Coupe Provinciale pendant un an.

8. AVIS DE COURSE ET INSCRIPTIONS OFFICIELLES

- 8.1 L'avis de course sera envoyé au moins 4 semaines à l'avance dans tous les bureaux provinciaux à ACA et au délégué technique.
- 8.2 Les inscriptions de course seront envoyées au Comité organisateur de course sur des formulaires de la FIS au moins sept jours avant par courrier, courriel ou télécopieur.
- 8.3 Frais d'inscription:
 - 8.3.1 Les frais d'inscription incluant le billet de remontée et le banquet n'excéderont pas \$325 par athlète.
 - 8.3.2 Les entraîneurs recevront un billet de remontée gratuit selon un ratio d'un entraîneur pour cinq athlètes.
 - 8.3.3 Un montant maximum de \$100 par équipe sera chargé pour les dépôts de dossards.
- 8.4 Livre de presse : les équipes devront présenter leurs meilleurs athlètes par l'entremise d'un document écrit envoyé avec l'avis de course. Il sera utilisé par le département des communications.

9. OFFICIELS

- 9.1 Le délégué technique sera certifié par la FIS et nommé par ACA.
- 9.2 Les arbitres seront nommés par le DT.
- 9.3 Les traceurs seront nommés par ACA en consultation avec les équipes provinciales.

10.ÉQUIPEMENT

- 10.1 Matériel technique : tout le matériel technique doit répondre aux spécifications d'ACA.
(Consulter mémo: Spécifications pour l'équipement de compétition pour hiver 2009).
- 10.2 Des casques spécifiques pour les compétitions de ski alpin seront obligatoires pour toutes les épreuves. Les bâtons de ski devront être munis de paniers ou rondelles complets.

11.RÉCLAMATION (PROTÊT)

- 11.1 Cent dollars (\$100) devront être déposés avec la réclamation.
- 11.2 Les réclamations doivent être soumises au moment, à l'endroit et avec la procédure prescrite par les règlements de la FIS qui sera prise en considération.

12.ORDRE DE DÉPART DE LA SECONDE MANCHE

- 12.1 L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places.
- 12.2 Les athlètes classés parmi les 30 premiers à la première manche, prendront le départ en position inversée.
- 12.3 Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

13.SÉLECTIONS WHISTLER CUP.

- 13.1 Seuls les athlètes sélectionnés par Alpine Canada pour Team Canada lors des Championnats Canadiens K2 pourront participer à la Whistler cup.

1. PRÉAMBULE :

Ce circuit offre, aux jeunes athlètes de 15 ans et plus, la possibilité de faire des compétitions à un niveau provincial parmi des athlètes de même calibre.

Pour participer à ce circuit, chaque athlète et entraîneur devra signer le code d'éthique et le remettre signé au coordonnateur SQA lors de la première course du circuit sans quoi sa participation à la course sera automatiquement refusée.

2. OBJECTIFS :

Ce circuit se veut une alternative aux circuits FIS particulièrement pour les J1 qui ne peuvent participer pour des raisons de disponibilité de place ou en raison du niveau de compétition nettement supérieur au leur.

Ce circuit permet également d'assurer un lien entre les circuits régionaux et les circuits collégiaux et universitaires leur permettant de continuer à pratiquer le ski dans un cadre de compétition amicale où l'objectif principal est plus axé sur la participation que sur la rivalité.

Les critères d'admissibilité décrits ci-après assurent à ces athlètes une équité et un respect des objectifs fondamentaux de ce circuit, tel que mentionné plus haut.

3. ÉPREUVES DU CALENDRIER RÉGULIER

3.1 La saison régulière permettra à chaque athlète de participer à trois courses de slalom et trois courses de slalom géant. Chaque participant pourra participer à un stage de vitesse. Une finale incluant une course de slalom, une course de slalom géant et un parallèle sera tenue pour les athlètes qualifiés.

4. ADMISSIBILITÉ :

4.1 Tous les coureurs demeurant sur le territoire de SQA, inscrits par leur association régionale et membres en règle d'un club affilié à SQA sont admissibles à ce circuit.

4.2 Tous les coureurs devront posséder leur carte canadienne et être membre en règle d'un seul club.

4.3 Tout athlète âgé de 15 ans et plus au 31 décembre de la saison concernée.

4.4 Selon le règlement **ACA**, un coureur ayant une carte FIS doit avoir plus de 80 points FIS dans toutes les disciplines. À la sortie de la première liste FIS de janvier 2010, tous les athlètes qui auront plus de 80 points FIS pourront participer à ce circuit. (Si toutefois, les points FIS baissent durant la saison en bas de 80 points FIS, ils pourront continuer à participer à ce circuit pour la saison).

Une copie de la première liste des points FIS de janvier sera conservée et publiée sur le site de Ski Québec alpin dans la section du championnat junior provincial.

- 4.5 Tout entraîneur qui désire participer à une course doit posséder une carte canadienne et être affilié à un club membre de SQA. Toutefois, l'entraîneur ne pourra être responsable d'un ou de plusieurs athlètes s'il participe à la même course et ne pourra pas participer aux réunions des entraîneurs.

5. QUOTAS

- 5.1 Les quotas des régions seront appliqués seulement si la limite des quotas totale est atteinte.
- 5.2 Les quotas non utilisés par des régions absentes seront redistribués lors du tirage au sort aux régions participantes selon le principe du pourcentage d'athlètes inscrits. Il est recommandé de privilégier les athlètes de 15-16 ans.
- 5.3 L'Ontario aura 15 places. (Voir annexe chap.4 – Section quotas)
- 5.4 Les Maritimes auront 15 places.
- 5.5 Les étudiants de niveau universitaire et dûment inscrits à l'Université seront considérés dans n'importe quelle zone et un ajout de 10 places leur sera attribué.

6. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT JUNIOR PROVINCIAL

- 6.1 Les résultats obtenus dans chaque course pour chaque athlète seront calculés en fonction de leur position.
- 6.2 Les résultats obtenus dans chaque discipline pour chaque athlète seront calculés en points de course générant une pénalité de course en points canadiens. De plus, le classement individuel sera exprimé en points selon la grille 500.
- 6.3 Les 150 meilleurs athlètes en points de circuit seront admissibles à participer aux finales. Le ratio femme/hommes sera déterminé en fonction du membership de la saison précédente.
- 6.4 Les coureurs devront avoir participé à 4 courses lors de la saison pour participer à la finale.
- 6.5 Les 32 meilleurs hommes et 32 meilleures femmes participeront à la finale du parallèle.
- 6.6 Les épreuves complémentaires (parallèle) et autres que celles mentionnées au paragraphe " 3. Épreuves " ne seront pas incluses dans le calcul du classement du circuit.
- 6.7 Le classement général du circuit sera calculé en additionnant les points de circuit des 2 meilleurs résultats de slalom, des 2 meilleurs résultats de slalom géant de la saison régulière et des épreuves de la finale (1 slalom et 1 slalom géant)
- 6.8 Les athlètes qui ne termineront pas une épreuve (DNF ou DSQ) n'auront pas de point pour cette épreuve.

7. REMISE DES PRIX

- 7.1 Pour chaque compétition, il y aura une remise de médailles aux trois premiers des catégories "junior 1" (15-16 ans) et toutes catégories confondues (hommes et femmes séparément), selon l'ordre numérique inversé de leur rang : bronze, argent et or.
- 7.2 Finales provinciales : pour chaque épreuve, même scénario qu'en 7.1.
- 7.3 SQA sera responsable de fournir les trophées aux gagnants.
Classement général de la saison : remise d'un trophée aux trois meilleures places au classement général de la saison.
- 7.4 SQA fournira les médailles pour toutes les épreuves de la saison ainsi que les trophées pour le cumulatif.

8. FRAIS D'INSCRIPTION

- 8.1 Les frais d'inscription pour les épreuves de SL et GS du calendrier régulier sont fixés à \$38.00 par athlète et par jour de course.
- 8.2 Un billet de remontée sera offert gratuitement à chaque athlète pour les journées de course et d'entraînement obligatoire.
- 8.3 Tel qu'indiqué à l'article 9.9 des règles communes, un billet de remontée sera offert également aux entraîneurs par tranche de cinq (5) athlètes (1 à 5 = 2 ; 6 à 10 = 2 ; 11 à 15 = 3 ; etc.).
- 8.4 En cas de maladie ou de blessure, il est recommandé lorsqu'il y a eu paiement d'inscription sur deux jours de rembourser les frais de l'athlète n'ayant pu participer à l'épreuve.
- 8.5 Les frais d'inscription pour la finale seront de 114\$ pour l'ensemble de l'événement.
- 8.6 Les inscriptions doivent être envoyées au secrétariat de course par voie électronique au plus tard à 19h00 le mercredi précédant la course.
- 8.7 Le paiement des inscriptions aura lieu de 19h00 à 20h00 et la réunion des entraîneurs aura lieu à 21h00.

9. ORDRE DE DÉPART ET TIRAGE AU SORT

- 9.1 Le tirage au sort se fera suivant les règlements des points canadiens de la liste en vigueur.
- 9.2 Ordre de départ de la deuxième manche :
 - L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places.
 - Les athlètes classés parmi les 30 premiers lors de la première manche prendront le départ en position inversée.
 - Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

- 9.3 Les coureurs DNF-DSQ pourront partir à la fin du tableau par ordre inversé de leur dossard. Cependant en raison de conditions particulières le jury pourra en décider autrement.

10. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 10.1 Un tableau identifiera en début de saison les DT, les arbitres et les traceurs. En cas de l'absence d'un arbitre ou d'un traceur, la région sera responsable de trouver un remplaçant.
- 10.2 Le comité organisateur doit assumer les frais du délégué technique comme suit :
- Le DT a droit à des frais de voyage de \$0.35 du kilomètre ainsi qu'à la prise en charge de son hébergement et de sa nourriture pendant l'accomplissement de sa mission. Ces frais sont assumés par le comité organisateur.
- 10.3 Compte tenu des objectifs du circuit junior, la longueur des skis ne peut faire l'objet d'une sanction ou d'une disqualification. Cependant, les autres aspects du matériel technique sont maintenus.
- 10.4 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et officiel alpin de niveau II.
- 10.5 En plus du chronomètre officiel, le comité organisateur se doit de fournir un système de chronométrage manuel.
- 10.6 L'usage de produit du tabac sous quelque forme que ce soit, de drogue quelle qu'elle soit ainsi que la consommation de boisson alcoolisée sous toutes ses formes, sont interdits pendant toutes les périodes durant lesquelles les athlètes sont sous la responsabilité de la Fédération, et ce, qu'ils soient sous le contrôle ou non de leur entraîneur.
- 10.7 Pour des raisons de sécurité, les ouvreurs devront être de catégorie K2 ou supérieure et avoir une carte canadienne.
- 10.8 Voir en annexe le tableau des regroupements de zone pour suivre le bon fonctionnement du calendrier de course.

Sanction S.O.A / A.C.A.

ALPINE CANADA ALPIN
Saison 2009-2010
LISTE DE POINTS NATIONAUX
(Règlement des points)

1.1 INSCRIPTION DES MEMBRES

Les formulaires de renouvellement de coureurs National ACA doivent être acheminés à SQA avant le 15 novembre 2009. Tout athlète doit être enregistré auprès d'ACA pour figurer sur la liste nationale de pointage. Les règles d'inscription et le format du fichier d'enregistrement sont disponibles auprès de votre association provinciale (OPS). (*Les formulaires transmis par FAX ne sont pas acceptés*).

1.2 CATÉGORIES D'ÂGE

I	2003-2009
I1	2001-2002
I2	1999-2000
K1	1997-1998 (11-12)
K2	1995-1996 (13-14)
J1	1993-1994 (15-16)
J2	1990-1992 (17-19)
SR	1989 et avant
MS	1990 et avant

1.3 PUBLICATION DE LA LISTE DE POINTS

La liste de points d'automne 2009-2010 validée sera disponible pour consultation et téléchargement sur <http://www.acapoints.ca>.

À compter du 2 décembre 2009, une nouvelle liste de points sera calculée et publiée hebdomadairement sur <http://www.acapoints.ca>. La nouvelle liste mise à jour sera publiée chaque mercredi.

1.4 TRANSMISSION DES RÉSULTATS DE COURSES

Les résultats de course "ADMISSIBLES" au calcul des points nationaux devront être transmis directement à URL : <http://www.acapoints.ca> sous le format *Skidata 2.02* ou selon le format XML national. *Aucune transmission par courriel, télécopie ou courrier ne sera acceptée*. Une indication (code et commentaire) de l'acceptation des résultats sera produite en ligne lors du téléchargement. Pour être considérés et apparaître sur la liste du mercredi, les résultats doivent être transmis avant 20h00 HNMR (GMT -07:00) chaque **mardi soir**.

1.5 COURSE EN UNE MANCHE

Une seule course en une manche par discipline (SL et GS) est permise en début de saison pour 2009-2010. Toutes les autres courses doivent être de 2 manches pour le slalom (SL) et le slalom géant (GS).

1.6 CALCUL DES POINTS DE COURSE

1.6.1 La formule pour le calcul des points de course sert à exprimer en chiffres (points) et sur la base des résultats, les différences entre le temps du vainqueur et celui des autres concurrents classés.

1.6.2 La formule pour le calcul des points de course est la suivante :

$$P = ((F \times T_x) / T_o) - F \quad \text{ou} \quad P = ((T_x / T_o) - 1) \times F$$

P: points de course

T_o: temps du vainqueur en secondes

T_x: temps du concurrent classé en seconde

1.6.3 Les valeurs "F" 2009-2010 pour les différentes disciplines sont :

DH	=	1320	
SL	=	600	
GS	=	880	
SG	=	1060	
SC	=	1240	
KK	=	740	(Kinder Kombi)

1.6.4 Les points de course servent à déterminer les classements des compétitions et en outre, en rapport avec les points nationaux des concurrents, à l'établissement des pénalités.

1.7 POINTS NATIONAUX

Produite selon les règles ci-dessous, la liste nationale des points sert de base au classement des compétiteurs. Les paramètres de ces règles sont révisés annuellement et sont intégrés aux règlements de course.

Notamment, la liste nationale de points sert à :

- Déterminer les quotas d'inscriptions aux épreuves.
- De base de comparaison pour le regroupement des coureurs ou le tirage au sort lors d'une course ou d'un entraînement.
- Calculer la pénalité de course (conjointement avec les points de course)
- Maintenir le rang des coureurs non participants pour cause de blessure ou d'obligations professionnelles, etc.
- Servir à la qualification aux compétitions selon les catégories

1.7.1 RÈGLES DE CALCUL DES POINTS NATIONAUX:

Cinq (5) règles sont utilisées dans le système de points ACA :

- a) Points d'automne
- b) (Points d'automne + Meilleur résultat) / 2
- c) (Meilleur résultat + 2^e meilleur résultat) / 2
- d) Meilleur résultat + 20%
- e) Points FIS, si inférieurs au résultat ACA calculé selon les quatre règles précédentes.

* Les points ne peuvent pas augmenter au cours d'une même saison

** À la fin de la saison (Dernière liste) les mêmes règles sont utilisées sauf que les points de la liste d'automne sont majorés de 20% avant l'exécution des calculs.

1.8 CALCUL DE PÉNALITÉ

Pour une épreuve nationale, la valeur maximale de la pénalité est de **500,00**.

Pour toutes les disciplines, advenant une épreuve où moins de cinq athlètes ont des points de moins de 500,00, la valeur par défaut des points des coureurs ayant plus 500,00 sera de **500,00**.

Aucune valeur "**ADDER**" ne sera utilisée pour les courses de niveau national en 2009-2010

Le facteur "**Z**" ne sera pas utilisé pour le calcul de la pénalité des courses de niveau national en 2009-2010.

1.9 ADMISSIBILITÉ DES COUREURS

Sans égard à la nationalité, tous les coureurs inscrits auprès d'ACA qui ont acquis une carte ACA canadienne ou une carte FIS canadienne sont admissibles à recevoir des points canadiens et à obtenir un classement sur <http://www.acapoints.ca>.

Aucun résultat de **course nationale** ne peut être transmis à <http://www.acapoints.ca> lorsqu'il comporte des coureurs étrangers (y compris des É.-U.). Les athlètes détenteurs de cartes étrangères doivent être retirés des résultats pour que ces derniers puissent être téléchargés.

Règlement sur les avis de course

1. CONTENU DE L'AVIS

Un avis de course doit contenir les informations suivantes :

- ✧ Lieu et dates de l'événement ;
- ✧ Épreuves disputées ;
- ✧ Nom de la piste ;
- ✧ Noms des principales personnalités de l'organisation :
 - Directeur d'épreuve ;
 - Chef de piste ;
 - Secrétaire d'épreuve;
 - Délégué technique.
- ✧ Lieu et heure de la première réunion des chefs d'équipe et du tirage au sort ;
- ✧ Délai d'inscription et adresse exacte (numéros de téléphone, de télécopieur et adresse électronique).

2. FRAIS

Le coût des réclamations et des protêts sera déterminé par le livre de règlements FIS.

3. PRODUCTION ET TRANSMISSION DE L'AVIS

Le comité organisateur doit produire l'avis de course et le faire parvenir à SQA qui s'occupera de la transmission aux personnes suivantes :

- Président de chaque région
- Directeur général de chaque province
- Alpine Canada Alpin (pour course FIS)
- Directeur de la région Est de USSA
- Délégué technique
- Commanditaire (s'il y a lieu)

4. DELAIS D'ENVOI

L'avis de course doit parvenir aux intervenants mentionnés ci-dessus dans les délais suivants :

- Coupe du Monde 8 semaines ou plus
- Nor-Am 4 à 6 semaines
- Championnat canadien 4 à 6 semaines
- Championnat provincial 4 semaines
- Compétitions provinciales 4 semaines
- Compétitions régionales 3 semaines

(Cet avis doit parvenir à SQA la semaine précédant le délai proposé)

Règlement sur l'inscription

1. Seules les inscriptions sur le formulaire FIS officiel seront acceptées.
2. Un seul formulaire par région.
3. Toute inscription pour une course à l'extérieur du Québec doit parvenir aux bureaux de Ski Québec alpin selon le délai avant l'événement indiqué au paragraphe 5 ci-dessous. Les clubs et athlètes intéressés, incluant les athlètes étudiant dans un collège, une académie ou une université américaine, doivent passer par leur région respective.
4. Toute inscription d'un athlète provenant d'une académie américaine ou canadienne pour une course au Québec doit se faire par le biais de la région où il est inscrit. L'athlète doit être un membre en règle de ladite région de SQA.
5. L'inscription doit arriver à SQA ou au comité organisateur dans les délais suivants :

Nor Am	1 mois avant la course
FIS provinciales	2 semaines avant la course
Événements provinciaux	2 semaines avant la course
6. Si l'inscription n'est pas acceptée, étant donné les quotas disponibles, SQA contactera les régions concernées, mais elle n'est pas responsable d'informer les athlètes.
7. Toute inscription peut être annulée dans un délai de maximum de 24 heures avant la course.
8. Les athlètes doivent être détenteurs d'une carte FIS.
9. Les athlètes effectuant des chèques sans provision se verront imposer les sanctions administratives appropriées.

AVIS DE COURSE

TITRE DE LA COURSE

DATE
HOMMES / FEMMES

REEMPLIR LES PARTIES SOULIGNÉES

ÉPREUVES DH, SL, GS, SG, Hommes et Femmes

ENDROIT Station de ski, Québec

DATES Horaire
Jour 1, heure de départ : épreuve et sexe
Piste :
Jour 2, heure de départ : épreuve et sexe
Piste :

ORGANISATION **Club de ski** _____

SANCTION Calendrier des courses FIS 2009-2010

ADMISSIBILITÉ & RÈGLEMENTS Les règlements de Alpine Canada Alpin, de Ski-Québec alpin et de la F.I.S. seront observés.

INSCRIPTION Directives
Envoyer vos inscriptions sur formulaires officiels FIS seulement par télécopieur au numéro (xyz) xxx-xxxx ou par courrier électronique au _____.

Frais d'inscription
\$___ par course incluant le billet de remontée mécanique, au nom de "nom désiré sur le chèque". Le secrétariat de course sera ouvert de xh00 à yh00, où_____.

(Point #4 - Page. 4010 du manuel des règlements)

Une taxe de 3\$ par athlète/par course de **niveau provincial** sera chargée et déposée dans un compte qui aura pour but de subvenir à tout besoin futur d'équipement de sécurité. (Les frais d'inscription incluent ce 3\$).

Date limite d'inscription
Journée et date

Nous acceptons l'argent comptant, les chèques de voyage ou d'équipe. Cependant, LES CHÈQUES PERSONNELS SERONT REFUSÉS. S.V.P. le paiement doit être fait par les entraîneurs au moment de l'inscription.

DOSSARDS	Un chèque de \$100 par équipe doit être versé comme dépôt. Le tout sera remboursable au retour de tous les dossards de l'équipe. Aucun remboursement aux équipes des gagnants qui ne se présentent pas à la remise de médailles (politique de ACA).
ENTRAÎNEMENT	Sera déterminé à la réunion des entraîneurs
RÉCLAMATIONS ET PROTÈTS	Toute réclamation et protêt doivent être faits par écrit en conformité avec le règlement FIS et accompagnée d'un dépôt en argent de \$100 canadien (RIS 644.4).
RÉUNION DES CHEFS D'ÉQUIPE	Réunion et tirage au sort le <u>date, heure et endroit</u> . Représentation et droit de parole d'une seule personne par province ou pays.
TABLEAU D'AFFICHAGE	<u>Emplacement du tableau d'affichage officiel</u>
REMISE DE PRIX	<u>Lieu et heure (15 minutes après la fin de la course)</u> de la distribution des prix.
HÉBERGEMENT	Responsabilité des coureurs et entraîneurs
INFORMATIONS	<u>Nom du président du club ou du directeur d'épreuve</u> <u>Numéros de téléphone et adresse électronique</u> Ski-Québec alpin – Jaimie Diotte tél.: 514-252-3089 #3715, téléc.: 514-252-5282, courriel : <u>jaimie@skiquebec.qc.ca</u>
COMITÉ DE COURSE	<u>Directeur d'épreuve</u> <u>nom</u> <u>Secrétaire de course</u> <u>nom</u> <u>Chef de piste</u> <u>nom</u> <u>Délégué technique</u> <u>nom</u>
RESPONSABILITÉ	<u>Station de ski</u> , les organisateurs de la course ainsi que les directeurs du <u>Club de ski</u> se dégagent de toutes responsabilités en rapport avec ces compétitions. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux épreuves à tout compétiteur qu'il juge inapte dans les circonstances.

BONNE CHANCE!!!

Concours FIS
Catégories Senior / Junior

Sanction – SQA/ A.C.A. / F.I.S.
Parrainée par SQA

Concours FIS 2009-2010

1. PRÉAMBULE

Le Concours FIS est composé d'épreuves sanctionnées par la F.I.S. et il attire des compétiteurs de l'Est-du-Canada, des États-Unis et de l'Europe. Ce circuit, développé par Ski Québec alpin, favorise la tenue d'épreuves en régions périphériques.

2. OBJECTIFS

Offrir aux athlètes un niveau d'excellence supérieur dans un cadre propice au développement de leur talent. Favoriser l'initiation de nos compétiteurs à des courses de calibre international.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

Les athlètes de catégorie junior et senior ainsi que les compétiteurs n'étant plus encadrés, mais qui demeurent actifs et dont la participation aide à maintenir le calibre des concours. La participation de compétiteurs de l'extérieur est souhaitée afin de promouvoir le caractère international prévu.

4. ÉPREUVES

Voir calendrier des épreuves

<http://www.skiquebec.qc.ca/page/84-comp-titions-sqa>

5. CLASSEMENT AU CIRCUIT

- 5,1 Les points seront accordés selon la place obtenue lors de l'épreuve.
- 5.2 Les points seront attribués **selon la grille 500.**
- 5,3 Les concurrents devront être présents lors de la remise des médailles après chaque épreuve sans quoi ils perdront les points gagnés individuellement lors de cette épreuve et ceux-ci ne pourront être considérés dans le calcul menant à l'attribution de la Coupe.
- 5,4 Lors de la présentation des résultats des épreuves, les athlètes ayant obtenu les 1^{ère}, 2^e et 3^e places, dans chaque catégorie recevront une médaille. De plus, aux finales, les athlètes s'étant mérité les 1^{ère}, 2^e et 3^e places au classement général se verront décerner le trophée de leur catégorie.

6. FRAIS D'INSCRIPTION

- 6.1 Les frais d'inscription maximum sont:

- Événement technique à sexe unique	55\$
- 1 slalom	45 \$
- 1 slalom géant	45 \$
- 1 super géant	68 \$
- 1 descente	110 \$
- 1 super combiné	80 \$
- 6,2 Les frais d'inscription comprennent le coût des billets de remontée mécanique pour la durée de la compétition et des jours d'entraînement obligatoires, ainsi que toutes les taxes.
- 6,3 Les membres actuels de l'Équipe du Québec ne paient pas de frais d'inscription pour toute épreuve entrant en ligne de compte pour le Concours FIS.

- 6.4 Dans le cadre d'annulation d'événements, la politique de remboursement des frais d'inscription est la suivante: aucun frais ne sera remboursé aux athlètes inscrits; cependant, dans le cas d'une annulation due au manque évident de la part des organisateurs, 70% des frais d'inscription seront remboursés. Cette décision est de la responsabilité de SQA et est sans appel.

7. TROPHÉES

La remise des médailles se déroulera selon le protocole suivant :

- 7,1 Concours en saison : pour chaque compétition, remise d'une médaille aux trois premiers des catégories "junior 1" (15 et 16 ans) et junior 2 + senior (hommes et femmes séparément), selon l'ordre numérique inversé de leur rang : bronze, argent et or.
- 7,2 Finales provinciales – Concours FIS : pour chaque épreuve, même scénario qu'en 7,1.
- Classement général de la saison : remise d'une médaille aux trois places d'honneur pour les catégories hommes et femmes.

8. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 8,1 Les juges de portes doivent être âgés d'au moins 16 ans et être à la disposition du jury après les compétitions, pour fins de consultation en cas de protêt.
- 8,2 Une province canadienne autre que le Québec qui organise une course en sol québécois doit remplir les conditions suivantes:
- 1) Aucun autre événement FIS de même sexe ne doit être tenu dans la province à cette date;
 - 2) La coordination de l'événement doit se faire via les bureaux de Ski Québec alpin pour un événement organisé sept (7) jours avant ou sept (7) jours après un événement FIS organisé par Ski Québec alpin au Québec
 - 3) L'événement doit être organisé par un club affilié Ski Québec alpin doit respecter les règlements de cette dernière. Une exception peut être faite pour Camp Fortune.
 - 4) Un minimum de 21 quotas sur le total des coureurs inscrits à l'événement doit être donné comme quotas pour les athlètes de Ski Québec alpin.

Politique d'inscription de course hors Québec de SQA

Mai 2009

Objectif de la politique

Que les athlètes et entraîneurs québécois se concentrent sur le classement et le désir de gagner le circuit provincial au détriment de faire une course aux points, sans toutefois négliger nos élites en leur permettant de participer à des épreuves de catégories supérieures.

Description

La politique de SQA pour la participation à des courses hors Québec est la suivante. Tout athlète de niveau FIS faisant partie des programmes élités québécois doit prioriser la participation aux événements de la Super Série et ce avant toutes autres courses ou circuits. Dans le cas où il y aurait conflit de calendrier avec la Super Série et une course de catégorie supérieure, un entraîneur responsable d'un *athlète équivalent au niveau provincial*¹, peut faire la demande d'inscription pour une course hors Québec au Directeur athlétique de SQA.

Pour ce qui est des **inscriptions à des courses hors du Canada**, un athlète en plus de devoir respecter la politique provinciale de course hors Québec doit répondre à la politique Nationale. La politique Nationale stipule que pour participer à une course hors du Canada un athlète doit avoir moins de 60 points FIS dans au moins 1 discipline pour se voir octroyer une participation à une course.

Procédure de demande d'inscription de course hors Québec

- La région responsable de l'athlète doit faire parvenir le formulaire d'inscription au bureau de SQA ou il sera vérifié par le Directeur Athlétique.
- Si l'athlète est dans son droit de participer à l'épreuve selon les politiques provinciale et nationale, le Directeur Athlétique fera suivre l'inscription de course au comité organisateur de la dite course.

¹*Athlète de niveau provincial*: Tout athlète ayant moins de 45 points pour les épreuves techniques et moins de 70 points pour les épreuves de vitesse dans la discipline qui fait l'objet de la demande d'inscription, excluant tout athlète première année J1.

Académie/Université/Collège (A/U/C) Inscriptions pour les athlètes FIS Canadien. Procédure pour la saison 2009-2010

Procédure pour les entrées de course.

Les entraîneurs devront suivre cette nouvelle politique et cette procédure et envoyer leurs inscriptions à SQA. Alpine Canada alpin n'acceptera pas les entrées de course provenant des entraîneurs des programmes des académies.

1. Tous les athlètes des (A/U/C) devront participer à 4 courses FIS au Québec dans une période de un an sans quoi ils ne pourront conserver leur statut de membre en règle. Cette règle est appliquée pour la qualification aux « World University Games Teams ». Si les athlètes ne rencontrent pas cette exigence FIS, ils ne pourront pas renouveler leur cartes FIS la saison suivante.
2. Les entrées de course doivent être complétées 30 jours avant la course sur le site d'inscription en ligne de Ski Québec alpin.
http://www.skiquebec.qc.ca/coach_login.php
3. Il est de la responsabilité des entraîneurs de compléter les inscriptions de courses en inscrivant les bons points FIS de la discipline au moment de l'inscription. Ce sont les points qui seront employés lors de l'attribution des quotas et pour les sélections.
4. Vous pourrez retrouver les quotas provinciaux sur le site Internet de SQA ou vous référez au Directeur athlétique.
5. Les entrées de course en retard seront acceptées seulement s'il y a des places de disponibles.
6. Pour les courses hors pays, les demandes doivent être soumises à SQA 40 jours avant la course. Les athlètes souhaitant participer à des courses hors pays doivent répondre à certains critères avant d'être acceptés.

Critères d'ACA (Hors pays)

<http://www.canski.org/webconcepteur/web/alpine/en/programs/nav/generalinfo.html?page=details.jsp&iddoc=78083>

Politique sur "l'absence" aux courses FIS

Applicable uniquement aux athlètes canadiens

1. PRÉAMBULE

Les OSP/clubs inscrivent leurs athlètes à la plupart des courses FIS tenues au Canada. ACA inscrit les athlètes pour toutes les courses tenues hors du Canada dont les Nor-Am et les Coupes du Monde. Il est arrivé à l'occasion que certains athlètes ne se soient pas présentés aux courses et les personnes responsables n'ont pas été avisées. Les athlètes sont ainsi demeurés au tableau d'affichage et ont, par conséquent, empêchés d'autres athlètes éligibles et disponibles de prendre part à ces courses.

2. COURSES DONT LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR ACA

Procédure d'inscription

Les OSP fournissent le nombre d'athlètes à inscrire deux semaines avant la première rencontre des capitaines d'équipe.

Les OSP doivent informer ACA de tout retrait ou changement à la liste originale fournie à ACA.

ACA doit confirmer la réception de cette modification et choisira le prochain athlète éligible et en avisera le CO ainsi que la division de l'athlète éligible.

Si aucune confirmation n'est reçue d'ACA, ACA considérera n'avoir jamais reçu l'avis de changement.

3. ABSENCE LORSQUE LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR ACA

1. Tout entraîneur d'un athlète qui ne s'est pas présenté à une course et qui n'a pas reçu confirmation qu'ACA était au courant de cette absence se verra imposer une sanction monétaire.

2. Cette sanction équivaldra au montant des frais d'inscription pour les deux premières courses et augmentera quotidiennement du montant de l'inscription de course pour chaque journée additionnelle durant laquelle ACA n'est pas avisée de la non-participation de l'athlète à la course.

Cette norme s'applique à tous les athlètes même ceux de l'ECSA.

- Le montant de la sanction pour les courses hors Canada est payable à ACA.

- Le montant de la sanction pour les courses au Canada est payable au CO.

4. COURSES LORSQUE LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR LES RÉGIONS OU LES CLUBS

Il est à noter qu'à cet effet, le CO hôte recevra les inscriptions selon les règlements de l'OSP.

- Procédure d'inscription :

Les noms des athlètes à inscrire selon les procédures des OSP.

Les OSP/régions/clubs doivent communiquer tout retrait/changement de la liste originale au CO.

Le CO doit confirmer la réception de ce changement, l'OSP hôte choisira le prochain athlète éligible et en avisera ses zones et club.

Si aucune confirmation n'est reçue du CO, il est considéré que l'avis n'a pas été reçu.

5. ABSENCE LORSQUE LES INSCRIPTIONS SONT FAITES PAR L'OSP/RÉGION/CLUB

1. Tout entraîneur d'un athlète qui ne s'est pas présenté à une course et qui n'a pas reçu confirmation que le CO était au courant de cette absence se verra imposer une sanction monétaire.
2. Cette sanction équivaldra au montant des frais d'inscription pour les deux premières courses et augmentera quotidiennement du montant de l'inscription de course pour chaque journée additionnelle durant laquelle le CO n'est pas avisé de la non participation de l'athlète à la course.
3. Le montant de la sanction pour les courses hors Canada est payable à ACA.
4. Le montant de la sanction pour les courses au Canada est payable au CO.

DÉCLARATION DE LA MISSION

« Développer à travers le Canada des programmes de compétition récréatifs qui encouragent une participation dans un environnement sécuritaire et positif afin de nourrir la croissance personnelle et la camaraderie pour tous les coureurs adultes. »

COMITÉ

ACA Jennifer Duggan JDuggan@canski.org

Personnes ressources au Québec

QC Pierre Bégin japbegin@videotron.ca

FRAIS

Pour concourir à un événement sanctionné, le compétiteur doit être membre d'un club affilié à Alpine Canada Alpin et détenir une adhésion Maîtres valide pour la saison actuelle.

Le niveau des frais de compétiteur de \$81,50 s'applique aux compétiteurs qui désirent une carte nationale pour les raisons suivantes:

- courir pour les points canadiens
- concourir aux courses des maîtres régionales américaines ou nationales
- concourir aux épreuves des maîtres FIS partout au monde

CALENDRIER DES COURSES NATIONALES DES MAÎTRES

5-6 déc. 2009 Tremblant - Coupe Luc Balit (GS)
20-21 mars. 2010 Val St-Côme (SL)

POINTS

Les compétiteurs Maîtres détenteurs de cartes canadiennes sont tirés par points d'épreuves selon leurs points canadiens. Les autres seront tirés à la fin.

Les points canadiens ne sont pas valides pour les tirages aux épreuves américaines des Maîtres.

Les points FIS des Maîtres sont seulement utilisés lors d'épreuves des maîtres FIS

CASQUE PROTECTEUR

Des casques protecteurs spécifiques au ski alpin sont obligatoires dans toutes les disciplines. Tous les types de casques de slalom (incluant les protecteurs faciaux) sont présentement acceptés aux courses des Maîtres. Il est hautement recommandé de porter un casque avec la surface du haut souple dont la coquille et le rembourrage couvrent la tête et les oreilles, ce casque doit avoir été certifié par un organisme reconnu.

**Championnats canadiens
Catégories Senior / Junior**

Sanction - SQA / A.C.A. / F.I.S.

1. PRÉAMBULE

Ces championnats permettent à nos athlètes de clubs et régions de progresser en confrontant l'élite nord-américaine.

2. OBJECTIFS

- Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre.
- Profiter de la proximité des sites de compétitions américains et de l'Est canadien.
- Augmenter la participation de nos jeunes aptes à y concourir.
- Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'Équipe Canadienne.
- Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

3.1 La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe du Québec et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

3.2 Les athlètes J1 15-16 ans doivent se qualifier lors des championnats canadiens J1.

**Coupe Continentale (Nor-Am)
Catégorie Senior/Junior**

**Sanction - SQA / A.C.A. / F.I.S.
Parrainée par SQA**

1. PRÉAMBULE

Ce circuit permet à nos athlètes de clubs et régions de progresser en confrontant l'élite nord-américaine.

Le calendrier de ces concours favorise la tenue des compétitions en début de saison dans l'Est et, considérant les exigences du circuit, planifie la tenue des épreuves de vitesse dans l'Ouest. Les finales rassemblent l'élite nord-américaine. La tradition veut que, pour les finales, il y ait alternance entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, dû à différents facteurs, ce principe n'est pas toujours respecté.

2. OBJECTIFS

- Exposer nos athlètes à des courses de haut calibre.
- Profiter de la proximité des sites de compétitions américains et de l'Est canadien en début de saison.
- Augmenter la participation de nos jeunes aptes à y concourir.
- Permettre à ceux-ci de côtoyer les membres de l'Équipe Canadienne.
- Favoriser les échanges entre les entraîneurs des différentes équipes.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE

3,1 La priorité sera accordée aux membres de l'Équipe et aux athlètes régionaux de pointe. Considérant le nombre restreint de places, les inscriptions seront confirmées après évaluation des points et du potentiel des athlètes.

3.1.2 Athlètes J1, 15 ans (première année) non admissibles.

3,2 Marche à suivre

Les inscriptions de l'Équipe du Québec et celles des équipes régionales sont acheminées à la responsable du service aux membres de Ski Québec alpin. Les membres de l'Équipe du Québec et les invités auront préséance sur les membres d'équipes régionales. Après approbation, les inscriptions seront transmises à Alpine Canada Alpin pour établir une liste de participants (voir annexe). Une sélection finale est effectuée selon les recommandations du Directeur de Ski Québec alpin; maximum de 10 hommes plus les places vacantes à combler (même scénario pour les femmes).

Les inscriptions doivent être soumises au moyen du formulaire officielle de la FIS pour concours alpins et doit comprendre les numéros de carte, nom, année de naissance et points FIS dans chaque discipline.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

4.1 Le tarif fixé pour une course Nor-Am tenue en sol québécois est de 55.00\$ incluant la taxe de 5.00\$ de Ski Québec alpin. Ce tarif peut être révisé à chaque année.

5. RÈGLEMENT PARTICULIER

- 5,1 Une province canadienne, autre que le Québec, qui organise une course en sol québécois doit remplir les conditions suivantes:
- 1) Aucun autre événement FIS pour le même sexe ne doit être tenu dans la province à cette date;
 - 2) La coordination de l'événement doit se faire via les bureaux de Ski Québec alpin pour un événement organisé sept (7) jours avant ou sept (7) jours après un événement FIS organisé par Ski Québec alpin au Québec;
 - 3) L'événement doit être organisé par un club affilié à Ski Québec alpin et doit respecter les règlements de cette dernière. Une exception peut être faite pour Camp Fortune.
 - 4) Un minimum de 21 quotas sur le total des coureurs inscrits à l'événement doit être donné pour les athlètes de Ski Québec alpin.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS

La date limite de demande pour une nouvelle homologation pour la saison 2009/2010 est le 15 avril 2009.

HOMOLOGATION DE PISTE FIS

Toutes les courses sanctionnées FIS doivent être tenues sur des pistes qui ont été examinées et approuvées par un inspecteur nommé par le sous-comité des pistes alpines de la FIS. (RIS Art. 650.1)

Un Certificat d'homologation sera émis et signé par le président du sous-comité des pistes alpines et sera accompagné d'un rapport détaillé des spécifications techniques de la piste. Une copie d'un rapport d'homologation valide et à jour et un certificat doivent être mis à la disposition du délégué technique affecté à une course sanctionnée par la FIS. (RIS Art. 603.4.9.1)

Au Canada, Alpine Canada Alpin est responsable du calendrier des inspections, de la collecte et du paiement des frais d'homologation et du maintien d'un dossier à jour de tous les rapports d'homologation canadiens.

La procédure d'homologation implique un processus à plusieurs niveaux.

1) *L'appliquant:*

- a) Complète et soumet une demande d'inspection pour homologation;
- b) Rassemble toute la documentation spécifique qui doit être fournie à l'inspecteur désigné avant la visite du site (RIS Art. 650.4.1 à 650.4.6);
- c) Paie les frais d'homologation à ACA ou à la province. Le paiement des dépenses de l'inspecteur se fait directement à celui-ci.

2) *Alpine Canada Alpin:*

- a) Nomme un inspecteur. (Pour les nouvelles pistes de descente, l'inspecteur ne doit pas être du Canada (RIS Art. 650.5)
- b) Planifie une date appropriée pour l'inspection. Ceci peut se faire afin d'inclure la présence des représentants du club et /ou de la région de ski de l'appliquant.

3) *L'inspecteur :*

- a) Fait l'inspection du site avec les représentants du club et / ou de la région de ski de l'appliquant;
- b) Prépare le rapport d'homologation en plusieurs copies et le soumet au Président du sous-comité des pistes alpines.

4) *Président, sous-comité des pistes alpines :*

- a) Revoit la documentation et les spécifications;
- b) Vérifie que tous les frais aient été acquittés;
- c) Endosse le certificat d'homologation et envoie des copies à la fédération nationale. Une (1) copie est classée au bureau de la FIS, les autres copies sont gardées au bureau d'ACA, de l'inspecteur, de la province et du club /région de ski.

Les pistes de DH et SG FIS doivent être inspectées à tous les cinq ans. (RIS Art. 650.6.6.1)
Les pistes de GS et SL FIS (depuis le mois de novembre 1999) doivent être inspectées tous les 10 ans. (1999 Précisions Art. 650.6.6.2)

Dans tous les cas, les pistes qui subissent des modifications naturelles ou artificielles importantes durant la période de validité doivent être de nouveau inspectées et certifiées. Le processus de "ré-homologation" est le même que celui d'une nouvelle homologation.

Le bureau de la FIS avise ACA des pistes qui devront subir une inspection. ACA en avise ensuite les provinces.

L'inspection des pistes de DH et SG (5 ans) et GS et SL (10 ans) exige une visite du site et la confection d'un rapport d'inspection d'une page. S'il y a des changements importants (selon l'inspecteur), un rapport complet accompagné de la documentation sera complété et soumis. Sur nouvelle approbation du sous-comité des pistes alpines, un nouveau certificat assorti d'un nouveau numéro sera émis. Ce certificat doit être conservé avec les rapports d'homologation d'origine et doit rester à la disposition du DT pour révision avant les courses FIS.

Toutes les pistes qui n'auront pas été inspectées à la fin de la période de validité seront retirées de la liste des pistes approuvées. Avant d'établir le calendrier de course FIS sur des pistes dont la certification valide est expirée, les pistes doivent être homologuées au même titre que des nouvelles pistes.

FRAIS D'INSPECTION POUR HOMOLOGATION

	Homologation ou ré-homologation
Une piste/ une discipline -	\$300.00
Deux disciplines – même piste	\$300.00
Trois ou quatre disciplines – même piste	\$600.00

Exemple:

Une discipline (DH, GS, SL ou SG) sur une piste	\$300.00
Toute combinaison de deux disciplines sur ne même piste	\$300.00
Trois ou quatre disciplines sur une même piste	\$600.00

Les pistes pour hommes et femmes pour la même discipline sur une piste peuvent être incluses sur le même rapport. Les mêmes frais s'appliquent.

Photocopie de remplacement du dossier des rapports d'homologation de la FIS se fait au coût de \$35.00 par rapport. Tous les frais sont payables à Alpine Canada Alpin.

DATES LIMITES :

15 juin – Alpine Canada Alpin doit recevoir le formulaire de demande d'application pour homologation.

15 Septembre – L'inspection de la piste doit être faite et TOUS les documents nécessaires doivent être soumis à l'inspecteur.

Les inspections demandées et les documents soumis après le 15 septembre pour l'homologation de pistes devant être utilisées pendant la présente période de compétition seront sujets à des frais de retard de \$200.00 par rapport de discipline. Si la piste n'est pas demandée pour la présente période de compétition, elle ne sera homologuée que l'été suivant.

DÉPENSES DE L'INSPECTEUR

L'inspecteur est en droit d'exiger les débours suivants:

Compensation par jour (incluant le voyage et les journées d'inspection)	\$80.00
Transport en voiture	\$0.35/km
Transport aérien	Classe économique entre la résidence de l'inspecteur (aéroport le plus près) et le site
Hébergement/Repas	Tel qu'entendu entre l'appliquant et l'inspecteur
Autres dépenses d'inspection	Photocopies, courrier par la poste, courrier, télécopieur, téléphone

Les dépenses doivent être soumises sur le formulaire officiel de la FIS "Comptes de dépenses pour les inspecteurs" au club, région ou comité organisateur de course et payable directement à l'inspecteur.

La soumission des dépenses de l'inspecteur (selon les termes ci-dessus) est à la discrétion de l'inspecteur.

- Quotas
- Kombi
- Épreuve Parallèle
- Code d'éthique et sanctions
- Traçage
- Tableau des regroupements de zone CJP